

Guide pour solliciter

l'Espace de Réflexion Ethique de Cornouaille (EREC)

2024

L'EREC, qu'est-ce que c'est?

- Une dynamique territoriale de professionnels et représentants d'usagers de la Cornouaille afin de pouvoir échanger autour de questionnements éthiques qui traversent la pratique quotidienne que ce soit en institution ou à domicile dans les domaines sanitaire, social et médico-social
- 4 Instances plénières par an regroupant une trentaine de professionnels et représentants d'usagers de la Cornouaille

L'EREC n'est pas :

- Un espace d'analyses de pratiques
- Un lieu de traitement des évènements indésirables
- Un espace de médiation
- Il n'a pas pour mission de répondre à des situations de crise

Qui peut saisir l'EREC?

- Tout professionnel des champs sanitaire, social, médico -social de la Cornouaille qu'il soit en exercice isolé ou en exercice pluri professionnel, exerçant en libéral ou salarié
- Toute instance représentative des usagers

A noter:

- Dans le cas des établissements, la sollicitation doit provenir d'une concertation collégiale au sein d'une équipe et être portée par l'institution
- Il est conseillé aux professionnels libéraux si cela est possible d'avoir déjà échangé de leur questionnement avec des confrères avant de solliciter l'EREC
- Pour les établissements disposant déjà d'un comité d'éthique, l'EREC peut être sollicité par le comité éthique interne si ce dernier souhaite un regard complémentaire

Saisir l'EREC en pratique :

- Remplir la fiche de saisine ci-dessous
- L'adresser par mail au comité restreint en charge de la réception des saisines : espaceethique@appuisantecornouaille.fr
- Un retour vous sera fait sur la recevabilité de la saisine, une orientation vous sera proposée si la saisine ne relève pas de l'EREC
- Si la saisine relève de l'EREC, il vous sera proposé de venir partager votre questionnement lors d'une Instance plénière (1 tous les 3 mois)
- Un retour sur saisine consultatif vous sera adressé à la suite de l'Instance Plénière lors de laquelle sera évoquée la situation
- A noter : les saisines ne sont pas traitées en urgence

Pourquoi solliciter l'EREC?

- Dans le cadre d'un accompagnement, d'une prise en soin, vous êtes face à une situation difficile qui vous pose question
- L'EREC peut être saisi pour aborder des situations concrètes pour lesquelles des échanges au sein de l'institution ou avec l'environnement n'ont pas suffi à apaiser le dilemme éthique
- Vous ne trouvez pas de réponse dans les textes législatifs, les recommandations ou les réponses trouvées ne vous permettent pas de répondre à votre questionnement
- L'EREC propose de vous apporter un éclairage afin de vous guider dans votre réflexion

Les Instances plénières en 2024 :

- Vendredi 15 Mars
- Jeudi 13 Juin
- Jeudi 3 Octobre
- Jeudi 12 Décembre

Témoignages de saisisseurs de l'EREC :

- « Les échanges ont permis d'approfondir la réflexion et d'explorer d'autres pistes »
- « La multiplicité des acteurs permet d'aborder la problématique sous plusieurs angles, plusieurs portes d'entrée pour appréhender la difficulté »
- « Les interventions des différents participants ont permis de prendre du recul sur la situation »
- « J'ai apprécié la collégialité des échanges et la restitution écrite avec les éléments de support juridique »



Fiche de saisine (1/2)

Fonction:						
Type d'exercice : libéral / salarié / fonctionnaire						
Etablissement ou service :						
Coordonnées :						
Mail : Téléphone :						
La ou les personnes ont-elles été informées de votre démarche ?						
Avez-vous pu échanger au sein de votre institution ? Ou pour les libéraux avec d'autres professionnels ?						
Description anonyme précise de la situation :						
 Qu'est-ce qui vous pose question ? Qu'attendez-vous de l'Espace de Réflexion Ethique ? 						
a ditender vous de l'espace de henexion rinque .						



Fiche de saisine (2/2)

Suite de la description :							

Partie réservée au comité restreint :

Date de réception de	Relève de l'EREC	Ne relève pas de	Transmis pour avis	Délivrance de l'avis
la saisine		l'EREC		